

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19305 - 75ÈME ANNÉE

Croissance en berne, investissement à l'arrêt, PIB par habitant 37 % inférieur à la France...

Pas de développement possible dans le cadre actuel

Le bilan économique 2018 de La Réunion présenté jeudi par l'INSEE décrit une croissance en berne et un investissement à l'arrêt. Ceci confirme l'impossibilité de sortir de la crise dans le cadre actuel, avec un PIB par habitant qui représente 63 % de celui de la France, plus de 70 ans après que La Réunion ait été intégrée dans la France en tant que département. Ce différentiel de PIB par habitant pourrait être une base de calcul pour la contribution de l'État au projet de Fonds régional de développement proposé par le PCR, dans le contexte d'un nouveau cadre avec plus de responsabilité pour les Réunionnais.

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé. C'est parce que celui de La Réunion est inférieur à 75 % de la moyenne des régions de l'Union européenne que notre île est éligible à l'Objectif convergence. Cela permet de bénéficier ainsi d'environ 2 milliards d'euros de fonds européens sur une période de 7 ans, en tant que région prioritaire en retard de développement.

Jeudi dernier, le bilan économique 2018 de l'INSEE a évalué le PIB par habitant à La Réunion à 22100 euros, soit 63 % de la moyenne des régions de France. Il manque donc 37 points pour que sur ce plan, les Réunionnais soient à égalité avec la moyenne de l'État dans lequel ils sont intégrés.

Choix du non-développement

Cette intégration remonte à la loi du 19 mars 1946. Ce texte abolissait le statut colonial, et prévoyait que l'ensemble de la législation existant en France à cette date soit appliquée à compter du 1er janvier 1947. Mais les gouvernements qui se succédèrent alors ont dévoyé cette mesure, retardant toujours l'extension aux Réunionnais des lois sociales existant en France. Cette volonté de ne pas développer La Réunion s'est également manifestée dans la manière dont les gouvernements ont géré la croissance démographique de l'île, passée de 250.000 habitants en 1946 à près de 900.000 aujourd'hui. Plutôt que d'accompagner le développement de l'économie réunionnaise, Paris a préféré organisé l'exil de la jeunesse pour répondre aux besoins de l'industrie et des services en France. Paris a aussi couvert une politique d'avortements et de stérilisations forcés, sans oublier le trafic d'enfants à destination de départements français souffrant de dépeuplement.

Une telle politique ne pouvait que mener à la catastrophe. Elle a abouti à la situation actuelle. Le chômage de masse date des années 1970, il n'a fait que s'aggraver.

Malgré toutes les mesures de défiscalisation, l'implication de l'État dans le financement de dizaines de milliers d'emplois aidés chaque année, ainsi que l'arrivée massive de fonds européens dépensés notamment dans la formation, La Réunion n'a pas décollé.

Durant de nombreuses années, il était question d'être dans une logique de rattrapage. Notre île avait alors un taux de croissance bien supérieur à celui de la France.

Un premier coup d'arrêt eut lieu en 2010, notamment en raison de la casse des grands projets devant prendre la suite de la route des Tamarins. La croissance à La Réunion était alors inférieure à celle de la France cette année là.

2018 donne le même résultat. L'INSEE précise dans son commentaire que le chômage est reparti à la hausse, avec un taux de 24 % selon ses critères, ce qui est quasiment identique au taux relevé dans une étude du Conseil général en date de 1974. L'accentuation de la pénurie d'emplois pèse négativement sur la consommation, principal moteur de la croissance à La Réunion depuis la casse des grands chantiers. L'INSEE relève d'ailleurs que dans ce domaine, la diminution des emplois aidés co-financés par l'État produit ses effets déjà.

Quelle égalité réelle ?

Limite du « rattrapage »

En 2017, l'ancien gouvernement avait fait adopter une loi dite « égalité réelle », dont le nom prenait acte de l'échec de 70 ans de politiques publiques dans les départements d'outre-mer. Ceci montrait bien qu'au-delà de l'égalité sociale arrachée par 50 ans de luttes des peuples des anciennes colonies transformées en département, il restait une égalité collective à parachever. Et avec un PIB par habitant égal à 63 % de la moyenne française, il apparaît que ce chantier est encore considérable. Ceci souligne aussi qu'au bout de plus de 70 ans de politiques menées par Paris, le différentiel est de 37 points au détriment des Réunionnais.

Source de financement du Fonds régional de développement

Comment croire qu'en gardant toujours le cadre qui fait stagner aujourd'hui le PIB par habitant à deux tiers de celui de la France, il soit possible de réussir un rattrapage ?

Pour que l'égalité réelle ne soit pas un vain mot, alors il est nécessaire d'envisager autre chose.

Pour sa part, le PCR a proposé de prendre comme référence le retard en matière de PIB par habitant, et d'en faire la base de la contribution de la France au Fonds régional de développement géré par les Réunionnais à La Réunion pour financer des investissements dans notre île. Ceci représente une somme d'environ 8 milliards d'euros qui pourrait être versée de manière échelonnée chaque année dans le Fonds.

Cette proposition repose sur plus de responsabilité pour plus d'autonomie des Réunionnais, avec notamment la création d'une collectivité dotée de larges compétences, dont celle de la gestion du Fonds régional de développement.

M.M.

Etude sur le modèle de distribution à La Réunion présentée à l'Observatoire des prix des marges et des revenus

Vie chère : pression sur la production réunionnaise

A La Réunion, les producteurs locaux subissent aussi les conséquences d'un système vérouillé au profit de la grande distribution. Leur relation avec les grandes enseignes est déséquilibrée car au moins 60 % de leurs ventes passent par eux sans alternative. Extrait de l'étude présentée vendredi à l'Observatoire des prix des marges et des revenus.

Un autre acteur subit les conséquences de ce modèle dominant : les producteurs réunionnais. En effet, Bolonyocte Consulting constate une guerre des prix en trompe l'œil par le biais de la multiplication des promotions : « plus des deux tiers de ces achats donc ne sont pas concernés par cette bataille. L'analyse chez les différents acteurs de la part de leur chiffre d'affaires réalisé sur les promotions, révèle ainsi que, s'agissant des distributeurs, la part n'est que de l'ordre de 15 à 30 % seulement, là où cette part est de l'ordre de 40 à 90 % chez les acteurs de la production locale. » De plus, l'activité de la production locale « est très largement dépendante des acteurs dominants des grandes surfaces, auprès desquels ils réalisent de 60 à 90 % de leur vente, sans circuit de distribution alternatif sur le marché local, où encore marché extérieur significatif ». Cette dépendance ainsi que leur taille modeste relativement aux grandes enseignes de la distribution, des coûts de production élevés en raison d'un « outil industriel étant sous-exploité pour la plupart des acteurs par l'insuffisance de leur volume de vente »,

instaurent un déséquilibre dans la négociation avec la grande distribution. En conséquence, ils contribuent significativement aux profits de ces enseignes en leur reversant des sommes connues sous le nom de « marges arrières »

« Pour la plupart des acteurs de la distribution, les marges arrière exigées notamment au titre de la coopération commerciale, ont atteint des niveaux excessifs, au regard de la marge avant, laquelle est d'ailleurs vidée de son sens. En moyenne et selon l'analyse de la situation de certains acteurs entendus, qu'il s'agisse des distributeurs eux-mêmes ou des fournisseurs (producteurs et importateurs), les marges dites arrières concédées, au titre de la coopération commerciale et des remises de fin d'année, sont de l'ordre de 10 à 30 % du montant des achats annuels et sont variables selon les catégories de produits et la nature de la négociation entre les acteurs. A cette marge arrière doit s'ajouter la marge dite avant, laquelle, selon l'analyse de certains acteurs représentatifs, s'élève en moyenne de 15 à 25 % et varie également selon les catégories de produits. Au total le cumul de ces différents dispositifs, permet aux acteurs de la grande distribution généraliste de bénéficier d'une marge commerciale (différence entre le prix de vente pratiqué et le prix d'achat, toute bonification comprise et ce compris la coopération commerciale) de l'ordre de 20 à 45 % voire plus, par univers de produit. »

Valorisation du militantisme réunionnais

Un repas chaleureux pour le 97^e anniversaire de Bruny Payet



La prise de parole de Bruny Payet aux côtés notamment d'Ivan Hoareau, Jacques Bhugon, Eugène Rousse, Jean Saint-Marc et Georges-Marie Lépinay.

Ce samedi 8 juin à midi, la Confédération Générale des Travailleurs Réunionnais (CGTR) a organisé un repas d'amitié au restaurant "La Table Créole" de La Rivière des Galets (Le Port) pour célébrer le 97^e anniversaire de l'ancien secrétaire général de cette organisation syndicale : Bruny Payet, né le 6 juin 1922 à La Rivière Saint-Louis.

À cette occasion, outre cet engagement syndical très important pendant des décennies au service des travailleurs réunionnais, il a été rappelé aussi notamment que Bruny Payet a fait partie de nos compatriotes qui se sont engagés lors de la Seconde guerre mondiale pour libérer la France du nazisme de 1943 à 1945, avant de devenir en 1959 un des co-fondateurs et militants fidèles du Parti Com-

muniste Réunionnais avec Paul Vergès.

Une cinquantaine de personnes ont participé à cette rencontre très chaleureuse, animée par Jacques Bhugon, secrétaire général de la région Nord de la CGTR, et parmi les personnes présentes se trouvaient notamment l'épouse de Bruny Payet, Nadia, et leur fils Vincent, ainsi que des responsables de la CGTR, dont le secrétaire général Ivan Hoareau, et du PCR, dont le président Élie Hoarau et l'ex-maire du Port, Jean-Yves Langenier.

Avant le repas, il y a eu trois prises de paroles : celles d'Ivan Hoareau et de son prédécesseur Georges-Marie Lépinay, qui ont rappelé le parcours militant exemplaire du fondateur de leur organisation

syndicale, et bien sûr celle de Bruny lui-même, qui a souligné l'importance de continuer le combat contre le système capitaliste.

À noter aussi que l'un des co-organisateurs de cet anniversaire était Eugène Rousse, le célèbre zarboutan nout mémwar, qui a publié un livre très intéressant d'une quarantaine de pages intitulé "Bruny Payet : la vie d'un lutteur infatigable". Cet ouvrage raconte les combats politiques et syndicaux menés depuis plus de 75 ans, les répressions dont il a été victime par l'État colonial, et tout cela est illustré par une quinzaine de belles photos d'archives sur les nombreuses luttes menées par Bruny pour la justice et la liberté à La Réunion et ailleurs.

C'est pourquoi, comme le dit Eugène Rousse dans la préface de son livre, « il est donc impératif que d'autres combattants s'empressent de prendre le relais. C'est ainsi qu'ils exprimeront leur gratitude envers celui qui a été pour eux un guide prestigieux ». Et dans cet esprit, des échanges très constructifs ont eu lieu entre les responsables de la CGTR et du PCR pour continuer ces combats de Bruny Payet, qui fit preuve, comme le dit Georges-Marie Lépinay dans la postface du livre, « d'une fidélité à toute épreuve ».

L.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Manz frui avèk légime lé danzérab astèr ? Mèm bann frui épi légime bio ?

Mi sort lir in kozman dsi bann légime épi bann frui i vann dan La Frans dsi lo poinnvizé la doz péstisid zot i kontien. Fransh vérité moin té i atann pa sa pars d'après sak i di soisant dis pour san rantre zot néna in tro for doz zinsèktiside . Mèm ké néna in pé d'moun dann bann rézo sosyal i parl lo danzé ké néna a manz bann frui épi bann légime. Mi pansré la vérité lé pa ankor koni zordi é dir in n'afèr konmsa sé pétète pou fé pèr d'moun...

An parti, épi an parti solman pars si i azout bann glifozate néna dodan dann tan té i ansèrv bann dézèrban Monsanto an poundiak si tèlman zordi ankor, bann moun i viv pa dan la kanpagn néna in doz glifozate dann zot kor.é la pa tout pars kèl doz zinsèktisid néna dann lo i ansèrv pou aroz bann plantasyon., kisoï lo bann flèv épi bann rivyèr, kisoï lo la parti tir dan la tèr an fouyan bann pui.

Si sak mi di la pa mantèr é mi kroi la pa mantèr, lé pliské irzan pratik la permakiltir, lo laquaponie, l'agrikiltir rézoné pars sansa oplis valé, oplis nou sar kontaminé. Avèk kèl rézilta ? si i ékout bann éspésyalis manipulé par bann lobbi, na poin la prèv ké sa lé danzéré. A bon ! Sa lé bon pou nou alor, nout kor i yèm la salté konmsa don ?

La mi parl La frans mé isi La Rényon, I di lagrikiltir bio i avans in pé . idi l'aquaponie i avans galman, lagrikiltir rézoné lé pli avansé. Mé l'èrla in pé i s'anplègn lo pri d'rovien é sa i mète amoin atèr ; alor si i ansèrv moins l'angré é mèm pa ditou, si i ansèrv pa bann dézèrban, si i sava pa loin pou rode nout frui épi nout légime, l'èrla sa i rovien pli shèr. Sa i koup amoin in n'afèr konmsa pars i dovré z'ète lo kontrèr. Transform amoin an ponp vélo si zot i vé, mé sé in n'afèr mi kroi san pour san-mi pans plito sé konfoonn po d'shanm avèk pla kouvèr, makaroni pou la bouji.

Justin